

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre 2018 à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	23
Nombre de présent.es :	17
Nombre de votant.es :	22
Date de la convocation :	11 décembre 2018
Date d'affichage du compte-rendu :	20 décembre 2018

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme GRAVIER CALLEJA Maria Del Mar
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
Mme ROSSETTO Annie qui donne procuration à Mme RIDUET Eloïse
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr GRAS Christian

EXCUSÉ-E-S :

ABSENT-E-S : Mr ROUARD David

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : travaux d'accessibilité, d'isolation, de réfection d'éclairage Salle des Fêtes H.VALADE, Ecole élémentaire Paul LANGEVIN et Ecole Maternelle Joliot CURIE

1.1.1 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : travaux d'accessibilité, d'isolation, de réfection d'éclairage Salle des Fête H.VALADE

1.1.2 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : Travaux Ecole élémentaire Paul LANGEVIN

1.1.3 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : Travaux Ecole maternelle Joliot CURIE

II - AFFAIRES IMMOBILIERES : Vente de l'immeuble DUC : prix de cession

III - PERSONNEL COMMUNAL :

3.1 - Rémunération du personnel assurant la campagne de recensement population 2019.

3.2 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP).

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 -- QUARTIER DURABLE LES VERGERS : présentation et approbation de l'avant-projet.

QD N°2 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Travaux de mise en accessibilité des espaces publics 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

ID N°1 - Arrêté du Maire interdiction circulation PL 3.5T

ID N°2 - Arrêté du Maire création zone 30 rue du Soleil

ID N°3 - Elections - commission de contrôle des listes électorales

ID N°4 - Elections Européennes 2019

ID N°5 – Abrogation de l’arrêté préfectoral concernant la limitation provisoire des usages de l’eau.

IN N°6 – Date vœux municipalité 2019.

I - DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : travaux d’accessibilité, d’isolation, de réfection d’éclairage Salle des Fête H.VALADE, Ecole élémentaire Paul LANGEVIN et Ecole Maternelle Joliot CURIE.

1.1.1 DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : travaux d’accessibilité, d’isolation, de réfection d’éclairage Salle des Fête H.VALADE

Mr Christian GRAS demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à déposer auprès de la Préfecture du Jura une demande de subvention au titre du programme « Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux » (DETR) pour les travaux qui seront réalisés au dernier trimestre 2019.

Le coût prévisionnel des travaux est d’environ : 200 000 € HT.

Descriptif des travaux :

Salle du Conseil Municipal FAIVRE PICON, située au 1er étage : Création d’une issue de secours avec un escalier extérieur.

Salle des fêtes HENRI VALADE :

- Réalisation d’un plafond acoustique stable au feu, avec mise en place d’une isolation thermique.
- Adaptation du système de ventilation de chauffage pulsé.
- Mise aux normes du système de désenfumage.
- Mise aux normes des moyens de secours intérieurs (Déclencheurs manuels).
- Mise en place d’un éclairage dans la salle avec normes environnementales.
- Remplacement de l’éclairage de la scène.
- Réaménager le bloc sanitaire en prenant en compte les contraintes liées à l’accessibilité et à l’utilisation des locaux.
- Modification du bar pour répondre aux normes PMR.
- Création d’issues de secours normalisées.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE à l’unanimité** le descriptif des travaux indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Préfecture du Jura au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur maximale du montant HT des travaux qui sera estimé par le Cabinet d’Architecture Serge ROUX,

1.1.2 - DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : Travaux Ecole élémentaire Paul LANGEVIN

Mr Christian GRAS demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à déposer auprès de la Préfecture du Jura une demande de subvention au titre du programme « Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux » (DETR) pour des travaux qui seront réalisés à l’école élémentaire Paul Langevin et qui ont été prescrits par la Commission de Sécurité du 27 février 2018.

Descriptif des travaux : installation de portes asservies à l’alarme dans les couloirs de circulation principale.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE à l'unanimité** le descriptif des travaux indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Préfecture du Jura au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur maximale du montant HT des travaux qui sera estimé par le Cabinet d'Architecture Serge ROUX,

1.1.3 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : Travaux Ecole maternelle Joliot CURIE

Mr Christian GRAS demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à déposer auprès de la Préfecture du Jura une demande de subvention au titre du programme « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR) pour des travaux qui seront réalisés à l'école maternelle Joliot Curie et qui ont été prescrits par la Commission de Sécurité du 18 septembre 2018.

Descriptif des travaux : installation de portes asservies à l'alarme dans les couloirs de circulation principale.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE à l'unanimité** le descriptif des travaux indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Préfecture du Jura au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur maximale du montant HT des travaux qui sera estimé par le Cabinet d'Architecture Serge ROUX,

II - AFFAIRES IMMOBILIERES : Vente de l'immeuble DUC : prix de cession

Mr Christian GRAS rappelle au Conseil ses délibérations du 8 mars 2016 et du 21 septembre 2018 qui décidaient de la mise en vente de cet immeuble.

La délimitation de la parcelle à céder a été réalisée le 10 décembre 2018 par ABCD Géomètre et la surface exacte de terrain qui sera vendue autour de la maison est de 783 m².

Le Conseil municipal,

- **CONFIRME à l'unanimité**, ses délibérations du 8 mars 2016 et du 21 septembre 2018,
- **FIXE à l'unanimité** le prix de cession de l'immeuble DUC à 120 000 € maximum,

III - PERSONNEL COMMUNAL :

3.1 - Rémunération du personnel assurant la campagne de recensement population 2019.

Le Maire informe le Conseil que 6 (six) personnes ont été recrutées pour effectuer les opérations de recensement auprès de la population damparisiennne. Il précise que les personnes recrutées doivent préalablement aux opérations de recensement effectuer 2 demi-journées de formation dispensée par l'INSEE et une tournée de reconnaissance des lieux.

Les 6 secteurs à recenser étant composés d'un nombre similaire de logements (entre 210 et 224), le Maire propose au Conseil de retenir le principe d'une rémunération sur la base d'un forfait.

Le Conseil Municipal,

- **CHARGE** le Maire de désigner par arrêté municipal les six (6) personnes chargées d'effectuer la collecte nécessaire au recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019,
- **ADOpte à l'unanimité**, le barème de rémunération proposé par le Maire à savoir une rémunération au forfait,

3.2 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP).

L'IFSE sera en fonction de cinq critères communs à tous les cadres d'emplois :

- 1 **Encadrement, coordination, pilotage, conception.**
- 2 **Technicité, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions.**
- 3 **Sujétions particulières et degré d'exposition de certains postes au regard de son environnement extérieur.**
- 4 **Valorisation contextuelle.**
- 5 **Prise en compte de l'expérience professionnelle.**

Le Conseil municipal, décide,

- **D'INSTAURER à la majorité** l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).
- **D'INSTAURER à l'unanimité** mais de différer son versement le complément indemnitaire annuel (CIA) aux années à venir et après étude,

QUESTIONS DIVERSES

QD N° 1 -- QUARTIER DURABLE LES VERGERS: présentation et approbation de l'avant-projet.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2017

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, l'avant projet global 2 modifié de l'opération de quartier d'habitat durable « Les Vergers » selon les caractéristiques suivantes :

PROGRAMME de L'OPERATION

Surface de l'opération (hors Intermarché) : 6.37ha dont 4.25ha de terrains à vendre.

Nombre de logements : 80 logements dont environ 15 en phase 1 et 65 dans les phases ultérieures essentiellement en individuel libres (constructeur libre).

Phasage d'aménagement sur base du plan de phasage présenté en séance:

- Phase 1 : secteur Sud et Intermarché
- Phase 2 : secteur Nord 1 et place des Lions d'automne
- Phase 3 : secteur Nord et Pré commun

- **ACCEPTE L'AVANT PROJET et AUTORISE SEDIA à l'unanimité,**
- A arrêter le montant prévisionnel de l'opération à 2 500 000€ HT de travaux maximum.
-
- **PREND ACTE** que conformément au contrat de concession acté par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2013, la participation globale de la Commune est maintenue au montant maximal de 950 000 € échelonnée sur la durée de la concession.

QD N°2 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Travaux de mise en accessibilité des espaces publics 2019

Mr Christian GRAS demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à déposer auprès de la Préfecture du Jura une demande de subvention au titre du programme « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR) pour les travaux de mise en accessibilité des espaces publics qui seront réalisés en 2019.

Il rappelle au Conseil que la Commune s'est engagée depuis 2014 dans un programme pluriannuel d'aménagements de ses voiries pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite notamment par la mise en œuvre d'abaissements de trottoirs.

Pour l'année 2019, le montant de ces travaux a été estimé à 8 500€ HT et le taux d'intervention de la DETR pour ce type d'opération est de 40 %.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE à l'unanimité** les travaux indiqués ci-dessus pour un montant de 8 500€ HT,
- **SOLLICITE** la Préfecture du Jura au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 %,

INFORMATIONS DIVERSES

- ID N°1 - Arrêté du Maire interdiction circulation PL 3.5T :

Le Maire informe l'assemblée qu'en accord avec les services du Département, il a rédigé un arrêté pour interdire la circulation des véhicules supérieurs à 3.5 T en transit dans le centre de Damparis à compter du 30 novembre 2018 (ne sont pas concernés les véhicules de service public, secours, livraison)

- ID N°2 - Arrêté du Maire création zone 30 rue du Soleil :

Le Maire expose aux élu.e.s que les travaux sont en partie achevés et que la voie a été ré-ouverte à la circulation le 17 décembre 2018. Resteront à réaliser en fonction des conditions météorologiques : les plantations, la résine de couleur, les potelets et le mobilier urbain.

- ID N°3 - Elections - commission de contrôle des listes électorales :

- o Le Maire informe les élu.e.s que de nouvelles modalités de gestion des listes électorales entreront en application en 2019. Avec les lois de 2016, une commission de contrôle remplacera l'actuelle commission administrative. Cette commission de contrôle nommée par le Préfet est composée de 5 élu.e.s : 3 de la liste ayant obtenu la

majorité des sièges au Conseil municipal et 2 pour la liste minoritaire. Ainsi, ont été proposés.e.s :

Titulaires : COULON Serge
BUSSIÈRE Jean-Michel
SAUCE Magali
GRAVIER CALLEJA Maria Del Mar
GUYET Jocelyne

Suppléant-e-s : PERRIN Jean-François
MEHAMEDI Dalila
SANTA-CRUZ SESTIER Annie
MAGLAHAES Delfina

- Le Préfet nommera ensuite par arrêté les membres de cette commission pour une durée de trois ans. La liste des membres devra être affichée et mise en ligne sur le site de la mairie.

- La Commission sera chargée d'examiner les inscriptions et radiations de la liste électorale et les éventuels recours administratifs des électeurs et électrices aux décisions prises par le maire à leur rencontre.

S'agissant des demandes d'inscription, comme aujourd'hui, elles pourront être déposées en mairie, soit « au moyen d'une téléprocédure » dans les conditions agréées par le ministre de l'Intérieur, soit personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire. Elles pourront également être envoyées par courrier au moyen d'un formulaire agréé prévu à cet effet.

Par ailleurs, les demandes d'inscription déposées en mairie par les électeurs et les électrices seront reçues et instruites tout au long de l'année. L'Insee aura la charge de mettre à jour les radiations pour décès et incapacité mais également les inscriptions d'office des jeunes et des personnes venant d'acquérir la nationalité française en les rattachant à leur commune de résidence.

- **ID N°4 - Elections Européennes 2019 : le** Maire rappelle aux élu.e.s que la date des élections européennes est fixée au **dimanche 26 mai 2019**.

- **ID N°5** - Le Maire rend compte à l'assemblée que **l'arrêté préfectoral** abrogeant la limitation provisoire des usages de l'eau est entré en application le 4 décembre 2018.

- **ID N°6** Date des Vœux de la municipalité vendredi 11 janvier 2019 à 18h.

FIN SEANCE 19 H30